

<https://www.snetap-fsu.fr/Je-suis-contractuel-le-enseignant-es-sur-budget-etablissement-et-je-souhaite.html>



Je suis contractuel.le enseignant.es sur budget établissement et je souhaite prendre une retraite progressive à 80%. Que dois je faire ?

Date de mise en ligne : jeudi 12 mars 2026

- Les Dossiers - Retraite, protection sociale et prévoyance - FAQ -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Il faut compléter l'imprimé conçu par la CNAV qui gère les retraites des agent.es non fonctionnaires, dans le public comme dans le privé. Mais il n'est pas conçu pour les contractuel.les enseignant.es.

Par exemple pour 648 heures de face à face élèves, il est préférable de remplir la partie "par semaine" en indiquant sur la première ligne "14 heures et 24 minutes" (80% de 18h) et 18h sur la 2ème ligne.

L'objectif étant que pour la CNAV cela corresponde à 80% d'un temps complet.